



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Commission d'évaluation et de surveillance**

**3 mai 2024**

**Information sur le projet de territoire pour la  
gestion de l'eau (PTGE) de la Sèvre Niortaise  
et du Mignon**

**Direction  
départementale  
des territoires**

# Le PTGE de la Sèvre Niortaise et du Mignon

---

Constitué de 3 documents :

- le **projet de territoire** du bassin de la Sèvre niortaise-marais poitevin approuvé par la CLE du SAGE SNMP le 7 juillet 2017
- le **protocole d'accord** pour une agriculture durable dans le territoire du bassin de la Sèvre niortaise et du Mignon du 18 décembre 2018
- le **contrat territorial de gestion quantitative de l'eau** (CTGQ) 2019-2021 déclinant le protocole



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau Environnement  
Affaire suivie par : Cyril MOUILLOT  
Tél. : 05.49.06.89.23  
Adresse mail : ddt-sec@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 20 NOV. 2019

Le Préfet,

à

Monsieur le Préfet de la région Centre – Val de Loire  
Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne

Objet : projet de territoire pour la gestion de l'eau dans le bassin Sèvre Niortaise – Mignon

P.J : projet de territoire de la commission locale de l'eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin du 7 juillet 2017, protocole d'accord pour une agriculture durable dans le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon du 18 décembre 2018, contrat territorial de gestion quantitative Sèvre Niortaise – Mignon du 11 juillet 2019

Trois documents ont été élaborés et validés dans le bassin versant de la Sèvre Niortaise et du Mignon, qui est inscrit dans le bassin versant Sèvre Niortaise – Marais poitevin.

Il s'agit :

- du projet de territoire, élaboré par la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin et validé lors de la séance du 7 juillet 2017,
- du protocole d'accord pour une agriculture durable dans le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon du 18 décembre 2018,
- et du contrat territorial de gestion quantitative Sèvre Niortaise – Mignon, signé le 11 juillet 2019 en présence du ministre d'État et de la secrétaire d'État.

Les modalités de leur élaboration, notamment les phases de large concertation, ainsi que leur contenu, sont en cohérence avec l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative aux Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). La note jointe en annexe présente une analyse de cette cohérence.

Je sollicite en conséquence une validation de votre part du PTGE dans le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon.

*Excellamment,*

Isabelle DAVID

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :  
MADAME LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09  
Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet Coordonnateur du bassin  
Loire-Bretagne

à

Madame la Préfète des Deux-Sèvres

Orléans, le **10 JAN. 2020**

**OBJET :** Projet de territoire pour la gestion de l'eau dans le bassin Sèvre Niortaise-Mignon

**REFER :** SEBRiNaL/DDBLB/NM-MG/19.263

Par courrier en date du 18 novembre 2019, vous me transmettez les documents élaborés et validés dans le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon, inscrit dans le bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Vous sollicitez de ma part la validation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), constitué par ces documents.

Je vous confirme la cohérence de la démarche que vous avez pilotée avec l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019. Le processus de concertation que vous avez mis en place suite aux fortes oppositions à l'encontre du projet initial, et le protocole d'accord qui s'en est suivi sont exemplaires et constituent une référence dans le bassin Loire-Bretagne.

Je valide donc sans réserve votre projet de territoire pour la gestion de l'eau dans le bassin Sèvre Niortaise-Mignon. Je suis très attaché à la réussite et à la mise en œuvre de ce projet, dans toutes ses dimensions. L'enjeu est de montrer qu'une vision partagée de l'utilisation de l'eau avec création de retenues de substitution est possible dans le cadre d'une évolution ambitieuse des pratiques agricoles.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir me tenir informé régulièrement de la mise en œuvre de ce projet. La Dreal Centre-Val de Loire, Dreal de bassin, reste à la disposition de vos services pour toute question complémentaire.

*Bien cordialement,*

Le préfet,  
  
**Pierre POUESSEL**

**Copie à :** Madame la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

# Actualisation du PTGE

---

Intégrant les conclusions de l'étude indépendante du comité de bassin, la définition des **volumes prélevables** en application du SDAGE, la **répartition des volumes** entre les différents usages et une meilleure **articulation entre les différents contrats territoriaux**

**Gouvernance** assurée par la CLE du SAGE SNMP